



## MÉMO

### PAR COURRIEL

**À :** Tous les membres de l'AQPM  
**De :** L'équipe des relations de travail  
**Date :** Le 24 février 2016  
**Objet :** Augmentation du permis de travail UDA : Annulation de certaines factures

---

Chers membres,

Certains d'entre vous ont reçu une facture de l'UDA réclamant le paiement de l'augmentation du permis de travail UDA pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> février 2016. Si une telle facture vous a été transmise, nous vous invitons à communiquer avec Mme Micheline Gendreau de l'UDA (514 288-7150 poste 1243) qui veillera à l'annuler.

En effet, nous vous rappelons que ce n'est qu'**à partir du 2 février 2016** que le coût de ce permis est passé de 25\$ à 30\$ alors que celui d'un demi-permis (notamment pour le troisième rôle muet, le figurant, le remplaçant...) est passé de 12,50\$ à 15\$.

Pour toute question à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Meilleures salutations,



#### Association québécoise de la production médiatique

1470, rue Peel, Bureau 950, Tour A  
Montréal (Québec) H3A 1T1  
514 397-8600 F 514 392-0232  
[aqpm.ca](http://aqpm.ca)

Cinéma Télévision Web

#### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel, incluant tout document joint, peut contenir de l'information confidentielle, protégée par la Loi et le secret professionnel. Il s'adresse exclusivement au destinataire dont le nom figure ci-dessus. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel. Toute reproduction ou retransmission de ce courriel est strictement interdite. Merci de votre collaboration.